



---

# 1 Introduction

---

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

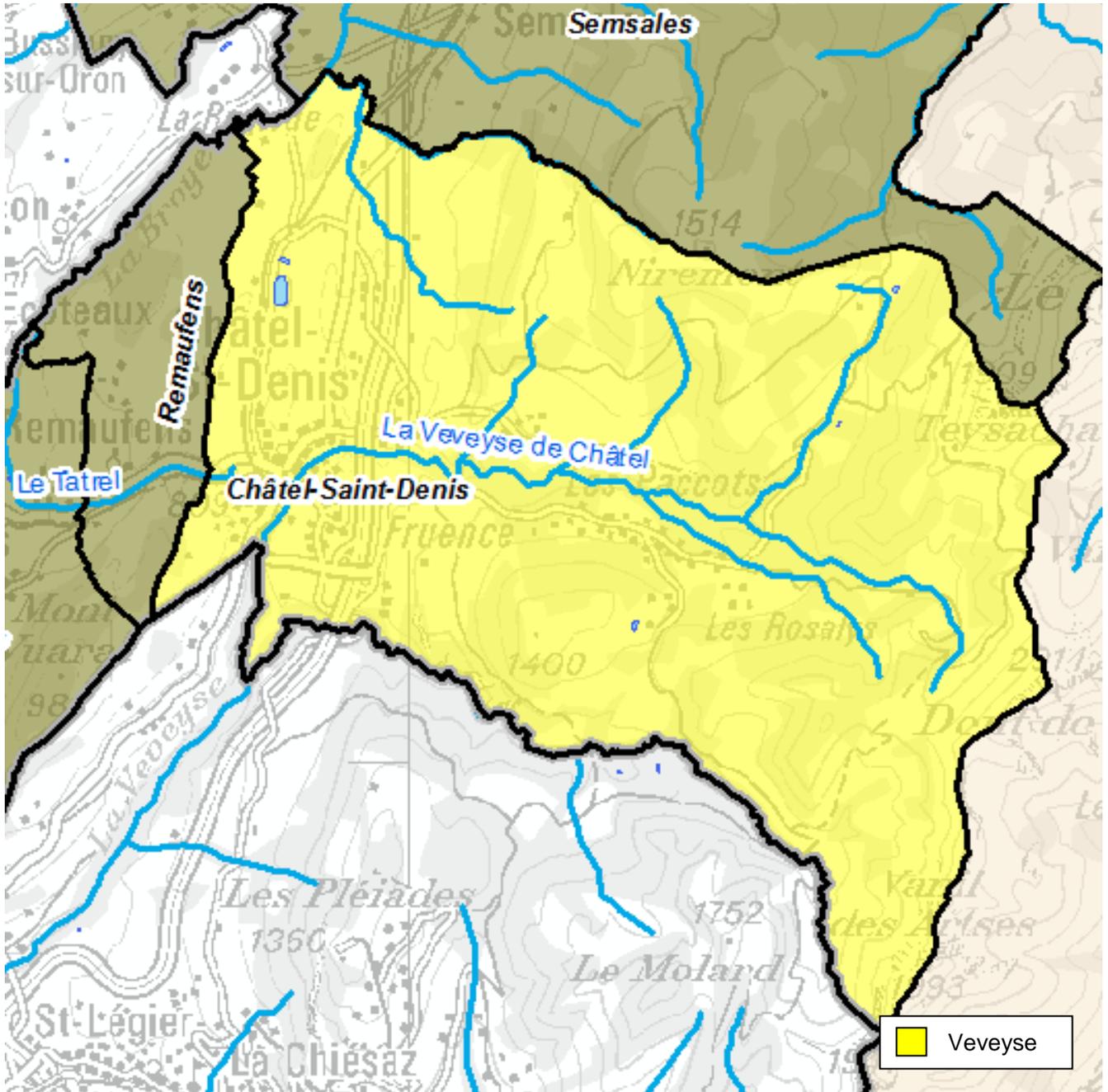
## 2 Description du découpage

---

Le critère qui a prédominé pour la délimitation de ce bassin versant (BV) est l'hydrographie. Il est constitué principalement par la partie du bassin versant hydrographique de la Veveyse situé sur territoire fribourgeois, plus précisément dans la commune de Châtel-Saint-Denis. Afin de garantir l'intégrité de cette commune, sa surface est entièrement comprise dans le BV VEVEYSE. A noter qu'un affluent de la Broye prend sa source dans ce BV.

Du point de vue de l'épuration des eaux, ce BV est raccordé entièrement à la STEP de Vevey.

### 3 Délimitation



Nombre de communes	1
Nombre d'habitants	6'455
Surface du BV	48 km <sup>2</sup>
Langue	français

---

## 4 Tableaux de synthèse

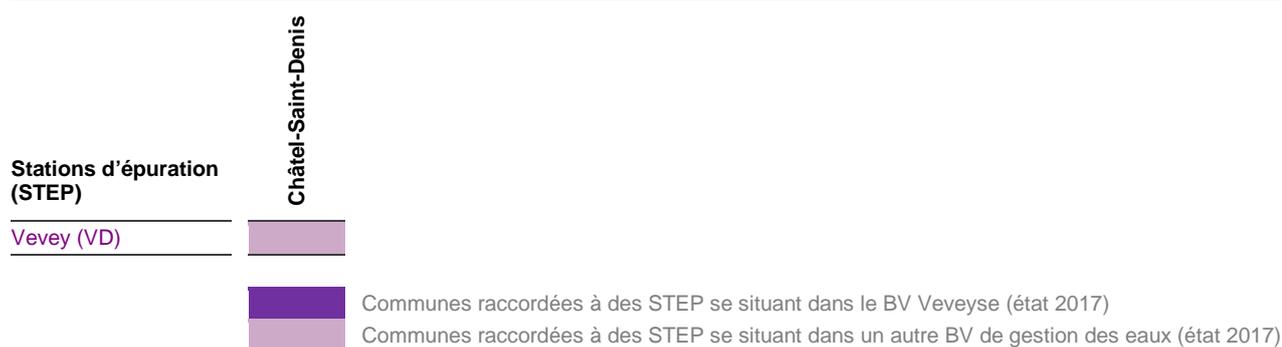
### 4.1 Bassins versants hydrographiques

---



### 4.2 Stations d'épuration (STEP)

---



### 4.3 Entreprises d'endiguement

---



---

## 5 Discussion

---

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > La commune de Châtel-Saint-Denis étant raccordée à la STEP intercantonale de Vevey gérée par le Service intercommunal de gestion (SIGE), une coordination avec ce service est nécessaire.

### Renseignements

---

**Service de l'environnement SEn**

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)

**Mars 2017**